

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

2 SEPTEMBRE 2014

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle du conseil, le 2 septembre à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|---------------------------|----------------------|
| 1. Pauline Farrugia | 4. |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5. Claude Villeneuve |
| 3. Michael Munkittrick | 6. |

SONT ABSENT(S) Alain Beaulieu

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur Michael Page, maire

EST AUSSI PRÉSENT, Léonard Castagner, directeur général et secrétaire trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Règlements d'emprunt — Concordance des obligations de financement
3. Règlements d'emprunt — Adjudication d'un emprunt par billet
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

Tous les membres du conseil renoncent au délai d'avis de convocation de la présente assemblée.

2014-09-02.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2014-09-02.02

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT — CONCORDANCE DES OBLIGATIONS DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Village de North Hatley souhaite emprunter par billet un montant total de 1 486 900 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N°	POUR UN MONTANT DE \$
2004-479	224 800 \$
2007-515	1 262 100 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MICHAEL MUNKITTRICK
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 486 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2004 479 et 2007 515 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 9 septembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015

88 700 \$

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

2 SEPTEMBRE 2014

2016	91 000 \$
2017	93 700 \$
2018	96 300 \$
2019	99 000 \$ (à payer en 2019)
2019	1 018 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité du Village de North Hatley émette des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 septembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2004-479 et 2007-515, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2014-09-02.03

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT — ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR BILLET

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité du Village de North Hatley accepte l'offre qui lui est faite de **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 9 septembre 2014 au montant de 1 486 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2004-479 et 2007-515. Ce billet est émis au prix de **100,00 \$ CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de **cinq (5) ans** comme suit :

88 700 \$	2,60 %	9 septembre 2015
91 000 \$	2,60 %	9 septembre 2016
93 700 \$	2,60 %	9 septembre 2017
96 300 \$	2,60 %	9 septembre 2018
1 117 200 \$	2,60 %	9 septembre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

ADOPTÉE

2014-09-02.04

PÉRIODE DE QUESTIONS

Sans objet

2014-09-02.05

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 09 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page,
Maire

Léonard Castagner
Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Michael Page, atteste que
la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142 (2) du Code municipal.